

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

AUTORISATION DE RECHERCHES MINIERES (ARM)
CRIQUE ROCHE FENDEE, COMMUNE DE ROURA

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GUYANE RESSOURCES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PLAT STEPHANE, président

RCS / SIRET

8 2 3 7 2 1 0 7 1 0 0 0 1 2

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
28	Ouverture de travaux de recherches de mines

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à effectuer à titre temporaire des travaux de recherches sur le domaine forestier privé de l'Etat visant à caractériser un gisement minéral (aurifère) en vue de demander ultérieurement un titre d'exploitation minier.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet d'ARM sont la recherche d'or et de substances connexes au moyen de tests foncés dans les alluvions et colluvions présents sur le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ici, pour exécuter les travaux de recherches, il faudra :

- ouvrir un layon de pelle de moins de 4 m de largeur d'environ 3,7 km
- layonner 7 lignes de prospection perpendiculaires à la direction générale du flat, espacées de 400 m, sur lesquelles seront implantés les tests tous les 25 m.

Il n'y aura pas de camp de prospection.

La base-vie de la SAS AMAZONE GOLD (AEX n°10/2015) crique Orapu sera utilisée par le personnel de GUYANE RESSOURCES.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cela consistera à :

- foncer des puits (environ 40) à la pelle mécanique (16 tonnes) préalablement implantés sur les layons de prospection,
- écarter les couches argileuses de surface, foisonner le gravier extrait et l'échantillonner à raison de 24 litres par mètre de couches,
- prendre les mesures d hauteurs et qualifier la nature du minerai (gravier, sable),
- laver ces échantillons dans le cours d'eau le plus proche, récupérer le concentré (sables noirs, particules d'or) et le mettre en sachet pour analyses ultérieures,
- reboucher les puits excavés en disposant les terres et graviers dans l'ordre du fonçage,
- repérer au GPS le test et les éventuelles caractéristiques remarquables du terrain.

Les moyens mis en place seront :

- 1 prospecteur minier
- 3 manouvres
- 1 conducteur d'engins
- 1 pelle excavatrice sur chenilles HYUNDAÏ R160LC-9A
- 1 véhicule 4 x 4 pick-up
- 1 quad
- 1 lot de matériel de prospection (pelle, pioche, batées, rubalises, sachets)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après la note de la DEAL du 28/12/2016 sur la nouvelle procédure ARM, celle-ci vaut :

- 1) Consentement de l'ONF à réaliser des travaux de recherches minières sur le domaine forestier privé de l'Etat prévu à l'article L.121-1 du code minier
- 2) Déclaration d'ouverture de travaux miniers prévue à l'article L.162-10 du code minier
- 3) Déclaration au titre de l'article L.214.3 du code de l'environnement sur le périmètre qu'elle couvre

En parallèle, est établie la déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement pour l'acheminement du matériel lourd voué à la prospection jusqu'au périmètre couvert par l'ARM.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
ARM de forme rectangulaire, 2000 x 500 m	1 km ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Projet localisée sur la crique
Roche Fendée, affluent de la
rivière Comté

Accessible par la route de
Bélizon

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" __ Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

Commune de Roura

Caractéristiques des sommets de l'ARM en RGFG95, UTM22 :

Sommet NO = 328397.50E 477412.21N

Sommet NE = 328890.00E 477498.51N

Sommet SE = 329235.18E 475528.53N

Sommet SO = 328742.69E 475442.23N

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non

☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Projet situé en milieu forestier isolé
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI de la commune de Roura approuvé le 05/09/2002, révisé le 26/01/2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Projet situé sur la crique Roche Fendée, affluent en rive droite de la rivière Comté Nom de la masse d'eau (me) : Rivière Comté Code_me : FRKR8042 Typologie : M52
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Projet entraînant peu de dégradations (déforestation très limitée par l'ouverture de layons de pelle de 4 m de largeur, trois franchissements de cours d'eau, creusement de puits rebouchés ensuite) et des perturbations temporaires diurnes (bruit de la pelle, du véhicule 4 x 4, présence humaine) Durée maximale des travaux : deux semaines
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Projet entraînant une consommation d'espaces forestiers limitée à l'ouverture de layons de pelle (3700 m x 4 m) et de layons de prospections (800 m x 4 m), soit 1,8 ha sans terrassement prévu. Déforestation sommaire sans abattage de gros arbres
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le PPRI de Roura ne prend pas en compte le site du projet. Aucun risque identifié sur l'ARM.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Pendant la durée du projet (2 semaines), déplacements journaliers entre la base-vie (pK34.2 route de Bélizon) et le périmètre de l'ARM (PK38.2 route de Bélizon + piste secondaire carrossable de 5,8 km)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Utilisation d'une pelle excavatrice de 16 tonnes aux normes UE

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Existence de vibrations très modérées car l'engin, neuf, dispose d'un système anti-vibratile
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Projet diurne
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air concerne les gaz d'échappements (pelle, véhicule 4 x 4)
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Rejets très limités et temporaires (quelques minutes), concernant les eaux de lavage des batées chargés en MES (10 litres environ par batée)
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Pas de déchets dangereux. Production de déchets verts inertes (à partir de la déforestation sommaire des accès et des layons de prospection)

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Possibilité de découverte de vestiges archéologiques lors de l'ouverture des accès et du fonçage des tests
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Projet se superposant à l'ARM (échue depuis) de S. PLAT réf. AR2016 038 sur la crique Roche Fendée et proche (environ 5 km) des AEX d'AMAZONE GOLD n°10/2015 et 01/2016.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Pas de stockage d'hydrocarbures sur le site du projet, approvisionnement journalier par véhicule 4 x 4 adapté, kits d'absorption en cas d'accident ou de fuite
- Pas de déchet dangereux sur l'ARM
- Réutilisation d'accès existants (5,8 km), création de nouveaux layons de pelle en évitant l'abattage de gros arbres et au maximum le franchissement de cours d'eau (seulement 3 de prévus), pas de terrassement prévu
- Préservation des espèces protégées et patrimoniales ; si présence, mesures d'évitement et de déplacements de l'accès et la zone de test concerné
- En cas de découverte de vestiges archéologiques, prévenir immédiatement la DAC
- Perturbation temporaire et très limitée des cours d'eau lors du lavage du minerai (batée)
- Choix d'un matériel neuf, performant, de faible envergure, aux normes UE (bruit, gaz)
- Entretien régulier des engins roulants, circulation limitée à 30 km/h sur les pistes pour éviter l'envol des poussières

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car les travaux de recherches prévus seront réalisés en minimisant les impacts sur l'environnement : projet situé en zonage 3 du SDOM (pas de contrainte), pas de stockage d'hydrocarbures sur site, pas de camp de prospection, utilisation des accès existants, matériel de prospection léger circulant sur des layons de 4 m de largeur maximum, déforestation très limitée et sommaire, pas de terrassement, échantillonnage du minerai limité à quelque dizaine de kg.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Rémire-Montjoly

le, 07/02/2016

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus


GUYANE RESSOURCES
SASU au capital de 1 000 Euros
Siret : 823 721 071 00012 – APE : 0729Z
Adresse : 21, Rue Mézin Gildon-97354 Rémire Montjoly
Tél : 06 94 44 21 61
guyaneressources@gmail.com